

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2020

Aula de l'Ecole du Val d'Arve, rue Daniel-Gevril 13

Présidence : M. Didier Prod'hom

La séance est ouverte à 19h03 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire Mme Anne Hiltpold, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Solange Decnaeck, Elif Kaytak, Christiane Kolla, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Damien Blanc, Philippe Calame, David Chérix, Alain Etienne, Raffaele Fraomène, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Benoît Holdener, Dominique Jacot, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenber, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Le Président ouvre la séance. Il salue les membres du Conseil administratif, le Secrétaire général, les membres de l'administration et le public présent.

Excusés : Mme Alice Bertholon, M. Pierre Baertschi, Patrick Mützenber, Dominique Von Burg, Dominique Barbuzzi, Emmanuelle Merle, Raffaele Fraomène.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **013-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
5. Délibération administrative **014-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2021.
6. Délibération administrative **015-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle de CHF 1'238'100.— au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
7. Délibération administrative **016-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien.
8. Délibération administrative **017-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 950'000. — en vue de l'acquisition d'œuvres d'art pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.
9. Délibération administrative **020-2020 P** : Proposition du Conseil administratif en vue de la modification du règlement sur le financement de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Carouge et de l'adoption du règlement relatif au versement extraordinaire de l'employeur.
10. Délibération administrative **021-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la modification du statut du personnel de la Ville de Carouge.
- Propositions des membres du Conseil municipal**
11. Motions
 - 11.1 Motion **033-2020 R** : Restaurants scolaires : oui aux produits bios et locaux, non au gaspillage.
 - 11.2 Motion **004-2020 R** : Sauvons la Chapelle de la rue du Centenaire.
 - 11.3 Motion **005-2020 P** : La mobilité douce partagée.
 - 11.4 Motion **006-2020 P** : Regroupement des terrains de tennis sur la zone sportive de Pinchat.
 - 11.5 Motion **007-2020 P** : Déclaration de l'urgence climatique et ratification de la « Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie ».
12. Postulats
13. Résolutions
14. Pétitions
 - 14.1 Pétition **019-2020 R** : Contre l'abattage indifférencié de 210 arbres dans la forêt de Pinchat.
 - 14.2 Pétition **001-2020 P** : Pour la défense de la chapelle de la rue du Centenaire.
15. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE

Le Président demande l'approbation du procès-verbal du 17.09.2020.

M. Holdener demande une correction : remplacer à la page 36 « nous étions des ignorants malpolis et des gourous » par « nous étions des ignorants manipulés par un gourou »

Le procès-verbal modifié de la séance du 17 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité par 25 oui, 0 non et 0 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Stéphanie LAMMAR

« Vous l'avez constaté, la situation sanitaire est actuellement critique, et la Confédération ainsi que les Cantons ont pris des mesures successives qui sont susceptibles d'évoluer encore et qui nous impactent au niveau communal.

Nous appliquons donc ces différentes mesures, que ce soit au sein de notre administration, nos bâtiments, ou nos installations.

La marge de manœuvre des communes est donc limitée et les mesures prises au niveau communal sont essentiellement l'application des mesures fédérales et cantonales qui évoluent et que nous devons adapter, ce qui constitue un travail particulièrement prenant.

Nous souhaitons maintenir toutes nos prestations et œuvrons donc dans ce sens. Nous espérons pouvoir y parvenir et tenir dans la durée mais je ne vous cacherai pas que cette pandémie touche tout le monde et que notre personnel est aussi durement touché. Entre les quarantaines des cas contact, les malades, les personnes attendant le résultat de leur test, il n'est pas évident de faire tourner tous les services comme si de rien n'était, sachant que cette crise nous oblige à agir et réagir rapidement.

Il est donc essentiel de respecter toutes et tous les gestes barrières (soit le port du masque, le lavage des mains et les distances) ainsi que les mesures édictées.

Outre les mesures que vous connaissez toutes et tous, dont les journaux ont passablement parlé et que je ne vais pas énumérer ici, mais pour lesquelles je répondrai volontiers à vos questions, je vous informe que :

- nous avons pris la décision du port du masque obligatoire dans tous les bâtiments de l'administration, y compris dans les salles de réunion ou les bureaux, même lorsque la distance peut être maintenue, mais évidemment lorsqu'il y a plus d'une personne. C'est la raison pour laquelle nous vous avons demandé ce soir de garder votre masque durant ce conseil.
- Au vu de l'interdiction des rassemblements privés à plus de 5 personnes, nous avons décidé de suspendre la location de nos salles. Ces dernières peuvent du coup être utilisées pour les besoins de l'administration, ou des partenaires privilégiés de la commune qui peuvent encore se rassembler, tels les conseils de fondation immobilières, du Vieux Carouge ou de l'ACG. A noter que nous soutenons et privilégions le télétravail dans la mesure du possible.
- Depuis le mercredi 21 octobre, soit avant même les décisions qui sont tombées à ce sujet, nous avons décidé du port du masque obligatoire sur tous nos marchés.
- S'agissant du marché de Noël, la tenue du marché de Noël tel que nous le connaissons ne semblait pas envisageable au vu de la situation et de l'annulation de toutes les manifestations partout. Cela aurait été le seul événement qui aurait du coup rassemblé une population beaucoup trop importante et aurait été ingérable. Nous avons donc proposé aux IC une alternative, soit la pose par la Ville de Carouge d'une dizaine de petits chalets à la place du temple qui auraient accueilli, moyennant petite participation financière, des artisans choisis par les IC (que ce soit des artisans du marché de Noël ou des commerçants carougeois). Ces chalets auraient été ouverts au minimum du mercredi au jeudi, ce durant toute la période de l'Avent, ce qui permettait de diluer les visiteurs. Les IC ont finalement décliné cette proposition,

estimant que si le marché de Noël boostait les visites et avait des effets très positifs sur les commerces carougeois, car il se déroulait sur un week-end et avait pour conséquence que les gens revenaient ensuite dans les boutiques, ce n'aurait pas été le cas de petits chalets posés durant toute la période de l'Avent. Les IC craignaient dès lors que ces petits chalets fassent concurrence aux commerces et que les commerçants carougeois ne puissent pas les occuper, faute de personnel ou de temps. Dès lors, il n'y aura pas de marché de Noël. Cela dit, outre les illuminations de Noël dont je parlerais dans un instant, nous travaillons actuellement sur quelques animations « covid compatibles » qui pourraient égayer cette période de l'Avent.

- S'agissant des terrasses, nous avons décidé de maintenir les extensions des terrasses durant l'hiver, cela même avant la communication de la Ville de Genève dont les journaux se sont fait l'écho.
- La piscine reste selon les prescriptions cantonales et fédérales ouverte et nous sommes en train d'adapter les vestiaires afin qu'ils répondent aux exigences.
- A noter que les vestiaires communs dans les salles de gym ont été fermés.
- Nous continuons l'installation de la patinoire espérant obtenir l'autorisation du médecin cantonal pour son exploitation. Nous avons en effet estimé que même si nous devions ne pas pouvoir ouvrir comme prévu, nous partons de l'idée peut-être optimiste que s'il devait y avoir des mesures drastiques, elles ne dureraient pas jusqu'à la fermeture de la patinoire. Au vu de l'apport de cette patinoire pour la population, il serait dommage de prendre la décision définitive aujourd'hui d'y renoncer pour toute la saison.
- Concernant enfin les concerts d'automne, sous réserve de modifications qui pourraient encore intervenir demain ou ces prochains jours, nous tentons de les maintenir, sachant qu'ils seront limités à 50 personnes. »

2. Culture

• Illuminations de Noël :

« Vous l'avez certainement remarqué, nous avons voulu anticiper les installations des illuminations de Noël, et les installations sont en cours depuis le 19 octobre pour embellir Carouge et apporter un peu de magie en ces temps incertains et parfois anxiogènes. Il s'agit aussi de rendre notre Cité attractive et de la faire rayonner. Pour mémoire l'année passée Carouge avait été classée n°1 des plus belles illuminations de la Romandie par Le Matin et avaient reçu un formidable écho médiatique et sur les réseaux sociaux.

Pour cette deuxième phase, nous avons voulu couvrir encore plus largement le territoire et sortons du périmètre du Vieux Carouge ; avec un plafond lumineux déjà installé aux Gds Hutins et des décorations qui seront bientôt mises en place au giratoire de la Praille, à la route de Veyrier et vers l'EMS des Pervenches.

Les interventions artistiques sont de retour avec

- l'Envol des Pitaya à la place de l'Octroi (installé) ;
- Les Carpes de Cédric Le Borgne à la rue Vautier (installées avec 1 supplémentaire vers le giratoire) ;
- Les Oiseaux des Fontaines des Tours sont également de retour (installés) ;
- Et un nouvel Oiseau veille désormais sur la place d'Armes, perché sur la fontaine (installé mercredi 28.10).

Pour la suite, dès lundi prochain 2.11, nous avons planifié l'installation de nouvelles œuvres du collectif Pitaya (durée environ 10 jours) à la place du Marché (colombes). La rue Ancienne sera illuminée avec un habillage artistique des lanternes, et les magnolias de la place du Marché de l'année dernière iront fleuri les arbres des deux parvis du Temple (avant et arrière, magnolias) et ceux vers la raie Manta de la rue Jacques Dalphin (magnolias)

Enfin en ce moment même (jeudi 29.10 soir), les gobos avec les illustrations de Katia de Conti sont en train d'être posés et réglés.

Et d'autres décorations sont actuellement en cours d'installation, ou le seront durant ces deux prochaines semaines ; puis viendront les traditionnels sapins (Sardaigne, Théâtre (rue Ancienne), Noirettes, Sigismond, Tambourine, Vigne Rouge, IPAP). »

- **Entretien des œuvres dans l'espace public**

« Carouge est une ville où l'art fleurit à chaque coin de rue. Ces œuvres situées dans l'espace public sont accessibles à toutes et tous et se doivent d'être entretenues. Il y a un an, votre Conseil avait voté au budget une nouvelle ligne pour effectuer une vaste campagne d'entretien, car la dernière datait de 2006. La campagne a démarré cet été et s'achèvera en décembre ; une cinquantaine d'œuvres ou objets urbains auront été ainsi entretenus, nettoyés, restaurés ou réparés.

Quelques exemples :

- la petite paysanne de l'école Dalphin a enfin retrouvé son nez (nous avons mandaté un artisan d'art pour la restauration)
- les animaux de Larsen ont été nettoyés et recevront ces prochains jours un dernier traitement pour leur redonner leur patine
- le cadran solaire de la place de Sardaigne est retourné dans l'atelier de son créateur et est en cours de restauration,
- les fontaines des places d'Armes et de l'Octroi ont été complètement nettoyées
- et la femme au soleil du Boulevard des Promenades a retrouvé sa superbe.

Quelques œuvres qui étaient inaccessibles (celles du jardin du musée actuellement en travaux) seront traitées l'année prochaine. Et dès 2021, un entretien régulier, et donc plus léger, sera effectué chaque année sur l'ensemble des œuvres de l'espace public carougeois.

Quant aux fontaines patrimoniales de Carouge, les fontaines Blavignac des places du Marché et du Temple, elles ont été modélisées en 3D. Il s'agit d'en avoir une trace fidèle et précise pour pouvoir commencer leur restauration sereinement et éventuellement en reproduire un élément à l'identique si un accident venait à se produire. Elles seront restaurées dans un deuxième temps car elles demandent un traitement très particulier avec des techniques spécifiques. Ce point est actuellement à l'étude avec des spécialistes ».

Anne HILTPOLD

Horodateurs nouvelle génération

« Suite à l'approbation de la délibération 196-2020, le paiement a passé à l'ère numérique à Carouge.

En effet, depuis le 1^{er} octobre, les usagers peuvent payer leur stationnement par smartphone sur la voie publique à Carouge. La ville a adopté un système qui a déjà fait ses preuves en Ville de Genève ainsi que dans plus de 50 parkings ouverts du canton.

Parallèlement, 30 horodateurs de nouvelle génération, permettant le paiement par carte bancaire en plus des espèces, et fonctionnant sans ticket, sont désormais installés sur le territoire de la commune.

Les opérateurs proposés par la Fondation des parkings permettent de régler le stationnement en téléchargeant l'application choisie sur un téléphone mobile ou en se connectant sur le site internet de l'opérateur souhaité.

Chez tous les opérateurs, l'achat du stationnement permet les opérations suivantes :

- Interrompre le stationnement si l'utilisateur revient avant l'heure prévue et, ainsi, ne payer que pour le temps effectivement passé (minimum 50 cts)
- Consulter, après validation du ticket virtuel, une confirmation de son achat
- Retrouver et éditer un justificatif de stationnement Chaque opérateur propose par ailleurs des fonctionnalités spécifiques.

Grâce à eux, l'utilisateur n'a plus besoin de retourner à sa voiture pour apposer un ticket derrière son pare-brise.

Sans utiliser une application, le contrôle du droit de stationnement se fait à partir de la plaque d'immatriculation. Les usagers peuvent payer par monnaie ou par carte sans contact, recevoir une quittance virtuelle sur demande et enregistrer l'éventuel surplus payé pour un futur usage.

Nous nous félicitons de pouvoir enfin offrir cette facilité aux usagers tout en espérant naturellement que ce nouvel outil les aidera à s'acquitter des frais de stationnement plus facilement. »

SONJA MOLINARI

La Ville de Carouge offre 300 bons d'une valeur de CHF 40.- pour l'achat d'accessoires vélos afin de s'équiper pour la saison hivernale

« Dans le contexte de la pandémie, de nombreuses personnes se sont mises au vélo. Il serait salubre que cette utilisation se prolonge même durant la mauvaise saison.

Pour y contribuer, l'Agenda 21 de la Ville de Carouge offre 300 bons de CHF 40.- à faire valoir auprès des commerces locaux¹ pour acheter des accessoires vélos² permettant une conduite plus confortable en hiver. Cette action - qui se poursuit jusqu'à la fin de l'année - a également pour objectif de dynamiser les commerces locaux plutôt que la vente sur Internet par exemple.

Afin de contribuer à la fluidité du trafic sur notre territoire, l'offre est destinée aux habitants ainsi qu'à toute personne travaillant sur notre commune³.

¹ 4 commerces de cycles sont d'accord de participer à cette action.

² Liste des accessoires concernés : Pèlerines, ponchos, vestes de pluie / Pantalons de pluie / Guêtres et surchaussures/ Protèges selles et protèges casque / Gants / Lumières/ Sacoques imperméables...

³ Ces dernières devront montrer une attestation de leur employeur, une carte de visite, une fiche de salaire ou d'impôt.

La procédure est la même que celle en place pour les bons de réparation : bons à retirer à la mairie, à amener à un commerce partenaire qui déduit la somme et la refacture à l'A21 de la Ville de Carouge.

Le financement de cette action est rendue possible grâce au fait que l'activité de Carougeroule s'est terminée dès mi-août au profit du système cantonal de vélos en libre-service VéloPartage, qui, je vous le rappelle, n'est pas subventionné par les communes partenaires (ligne 7790.0144.36370.235, « Subventions mobilité durable »).

Invitation à l'exposition du concours Pictet

« Une invitation à visiter les projets du concours Pictet dans les locaux de la banque est prévue pour le 9 novembre. De plus amples informations concernant les modalités de la visite et les conditions d'inscription jusqu'au 6 novembre vous seront communiquées en début de semaine suivante au plus tard. »

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Locaux de vote pour 2021 : répartition des fonctions.

Après le retour des groupes, les propositions faites seront transmises, avec les modifications demandées au SVE. Toutes les informations pratiques figureront sur CMnet (page d'accueil Conseil municipal).

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 013-2020 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2021, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER.

Le Président passe la parole à Mme Molinari.

Mme Molinari salue l'assemblée. Elle se déclare très honorée de présenter le budget 2021 de la commune de Carouge.

Mme Molinari donne lecture du message d'introduction du Conseil administratif, qui accompagne traditionnellement la présentation du budget. Elle précise que cette lecture définira le cadre de la présentation.

« Le premier élément est la situation particulière que nous traversons aujourd'hui, avec une pandémie, un contexte délicat qui rend les prévisions fiscales encore plus complexes et plus difficiles que lors d'une année normale. Bien sûr, cette incertitude s'applique aussi au budget 2021, et aux futurs investissements. En même temps, c'est une période charnière en ce qui concerne des décisions cruciales visant la mise en place de politiques qui permettront de développer notre cité de manière durable, en tenant compte notamment de l'urgence climatique. Comme vous le savez la ville est appelée à se développer et d'ici 2030, la population estimée sera de 33'000 habitants. Raison pour laquelle il est important d'analyser cette situation avec un questionnement constructif en sachant que Carouge est déjà aujourd'hui la troisième ville suisse la plus dense. Cela pose un certain nombre d'éléments qu'il faudra intégrer dans l'analyse. En ce qui concerne le projet de budget 2021 il se cale, comme nous le faisons depuis plusieurs années, sur une politique anticyclique qui vise, et c'est vraiment une priorité importante du Conseil administratif de garantir le maintien de prestations de qualité tout en ayant un plan d'investissement ambitieux. Je tiens à souligner le fait que le budget 2021 est conforme au plan financier quadriennal, qui a été présenté, je le rappelle, en 2019 ».

Mme Molinari entre ensuite dans le vif du sujet, en précisant que les estimations et calculs de revenus et de charges ont été faits sur la base des estimations du canton, qui sont parvenues en août 2020. Mme Molinari précise que de nouvelles estimations sont arrivées au mois d'octobre et sur lesquelles elle reviendra.

Revenus

Mme Molinari précise qu'il s'agit de la Nature 4 du plan comptable.

Mme Molinari annonce un budget estimé à CHF 108'547'000, ce qui représente par rapport à 2020, une augmentation de 3,35%. Si l'on regarde uniquement ce même budget hors gratuité et hors la loi sur la régulation des fonds, on a une augmentation plus faible de l'ordre de 2,84%. La différence entre les deux années est de l'ordre de 3,5 mio.

Mme Molinari précise que la LRT - donc les fonds qui font partie de la loi sur la régulation des fonds – sont donc des fonds qui transitent en charges et en revenus tel par exemple le GIAP, l'ACG, la FASe, le SIAGG ; etc.

Charges

Elles représentent la Nature 3 du plan comptable.

En 2021 les charges sont estimées à CHF 113'376'000, une augmentation de CHF 4'175'000 par rapport à 2020, ce qui représente une augmentation de 4,32%

Si l'on met ensemble ces deux éléments on obtient les résultats.

Résultats

Avec des charges estimées à 113'376 CHF et des revenus estimés à 108'547 CHF Le résultats présente un déficit de CHF 4'828'000 pour 2021. Mme Molinari rappelle que le vote sur la RFFA et sa de mise en œuvre a un impact lourd sur les finances communales qui était estimé à au moins 6 millions par an, probablement plus. Le canton a d'ailleurs autorisé les communes à présenter un budget déficitaire pendant 4 ans. Mme Molinari rappelle aussi que toutes les communes sont obligées de retourner à l'équilibre d'ici 2024, et c'est bien cela que vise le plan financier quadriennal. Mme Molinari indique que le détail planifié de ce retour à l'équilibre se trouve dans les documents à disposition. Mme Molinari souligne aussi que si d'une part l'on trouve un moindre revenu dû à RFFA, il y a aussi quelque compensation à hauteur de 2,3 millions pour 2021 de la part aussi bien du Canton que de la Confédération. Il s'agit de contributions séparées.

En principe cette aide diminue de 20% chaque année, donc d'ici 2024, une diminution régulière de ces contributions compensatoires est programmée.

Evolution impôt PP et PM

En ce qui concerne les personnes physiques, pour rappel, l'impôt se décompose en : personnes physiques avec le barème ordinaire et les personnes qui sont soumises à l'impôt à la source. Le montant pour 2021 prévu pour les entrées fiscales est de CHF 57'294'000.

Mme Molinari souhaite rappeler une donnée qui lui paraît particulièrement intéressante et qu'il est nécessaire d'avoir à l'esprit : en ce qui concerne les personnes physiques, 58% des rentrées fiscales proviennent de contribuables qui ne sont pas résidents à Carouge mais qui y travaillent. En ce qui concerne les personnes morales, le budget 2021 table sur des rentrées fiscales à 9 millions, toujours selon les estimations fiscales cantonales du mois d'août de cette année. En revanche, il y a eu plus récemment de nouvelles estimations, datant du mois d'octobre, et elles donnent une réévaluation de ces estimations sur la base de fin septembre et l'on remarque que les nouvelles prévisions sont globalement positives pour la ville, avec un montant delta de CHF 875'000 de plus de ce qui était prévu.

Le CA a pris la décision de ne pas modifier le budget par mesure de prudence, au vu des incertitudes actuelles.

En ce qui concerne la valeur du centime additionnel, celui-ci pour 2021 est estimé à 1,7 million.

Taxe professionnelle

Mme Molinari rappelle que la taxe professionnelle se compose de trois éléments : le chiffre d'affaire selon le groupe d'activité, le loyer payé ou la valeur locative, et enfin le nombre d'employés.

La taxe professionnelle est calculée sur une moyenne de deux ans et Mme Molinari rappelle que la base pour l'impôt 2020-2021 sont les années 2018-2019.

Pour 2021, le budget les entrées fiscales estimées pour la taxe professionnelle sont d'à peu près 17 millions.

Mme Molinari rappelle aussi que la taxe professionnelle a un plancher, un montant minimal qui est de CHF 30.- par année. En raison de la situation sanitaire et l'épidémie de COVID-19, le Conseil administratif a décidé d'annuler cette taxe pour 2020.

Capacité financière

Mme Molinari indique que la capacité financière de la Commune est directement liée aux mécanismes de la péréquation financière. L'indice général de capacité financière est calculé sur la base d'une moyenne sur trois ans. Il est également calculé sur la base d'un nombre d'indicateurs importants qui remplissent à eux seuls une page A4, mais on peut citer par exemple la fiscalité, les mètres carrés du domaine public, le nombre d'enfants, le nombre d'habitants, le nombre d'élèves. Pour Carouge, la capacité financière pour 2020 a été estimée à 115.89, et elle sera de 113.07 en 2021.

A noter également que c'est sur cette base qu'est décidé si une commune touche ou non la péréquation financière, donc si l'on est plutôt contributeur ou si l'on reçoit de la péréquation financière, et la limite est fixée par la loi. Cette limite est actuellement fixée à 140.

Donc avec un indice calculé à 113.07, Carouge sera clairement une commune qui va bénéficier du fonds de péréquation en 2021.

Récapitulation des revenus

Mme Molinari résume que les personnes physiques représentent environ la moitié de l'impôt tandis que les autres éléments constituent l'autre moitié. Donc 52.7% pour les personnes physiques ; les personnes morales 8,2% ; la taxe professionnelle communale 15% etc.

Soit un montant total pour les revenus de CHF 108'547'000, revenu en augmentation de 3.35% par rapport à 2020.

Des charges maîtrisées qui tiennent compte des besoins

Mme Molinari annonce que les charges sont maîtrisées et tiennent compte des besoins de la population. Elle rappelle qu'il est très important pour le CA de maintenir une bonne qualité de service.

Mme Molinari fait remarquer que l'augmentation des charges est contenue depuis plusieurs années, de l'ordre de 1% par année soit en dessous de l'évolution démographique de la ville. Elle évoque également des dossiers qui présentent une complexité croissante en particulier du fait d'exigences accrues en matière de justification des actes administratifs.

Evolution des charges depuis 2014

Pour la Nature 3, en 2021 le total des charges est de CHF 101'088'000 soit, comme déjà dit, une augmentation moyenne de 1% par année (7 millions ou 7.4% sur 7 ans).

Mme Molinari fait remarquer que les charges incompressibles augmentent, elles, de manière plus importante, de l'ordre de 11% par an.

Personnel

Mme Molinari passe en revue les composantes des charges, notamment les charges de personnel, qui représentent le poste le plus important soit 34% des dépenses totales. Ce pourcentage est stable. Mme Molinari souligne que ces données ne comprennent pas les frais du personnel temporaire car ceux-ci sont en principe remboursés par différentes assurances. Mme Molinari souligne encore que les coûts du personnel sont un élément essentiel pour assurer le bon fonctionnement des services, dans un contexte de plus en plus complexe.

Le budget total pour la Nature « personnel » est de CHF 38'794'000 et Mme Molinari indique que les membres du Conseil municipal trouveront une présentation détaillée à la page 115 du classeur. Le nombre de nouveaux postes que le CA demande de soutenir représente une augmentation limitée en ligne avec le plan quadriennal. Mme Molinari fait remarquer que parmi les nouveaux poste, 0.10% correspond à une augmentation de taux pour l'état civil financée par la commune de Troinex pour laquelle Carouge assume ce service.

Mme Molinari souligne pour rappel les nouveaux postes soit deux postes pour la police municipale, un poste d'urbaniste, un poste de secrétaire général adjoint, un délégué au commerce, demandé l'année dernière par le Conseil municipal.

Un autre élément pour expliquer cette variation de 1,55 millions qui représentent 4,18%, les nouveaux postes représentent environ dans ce million cinq à peu près CHF 436'000, les mécanismes salariaux CHF 175'000 et les cotisations patronales qui comprend aussi bien une augmentation des primes APG que le nouveau plan de fonds de pensions, pour un montant de 899'000.

Cette augmentation de 1.55 millions (+4.18%) se compose de la manière suivante : CHF 436'000 pour les nouveaux postes, CHF 175'000 pour les mécanismes salariaux et CHF 899'000 pour les cotisations patronales qui comprend également une augmentation des primes APG ainsi qu'un financement supplémentaire pour le nouveau plan du fonds de pensions.

Biens services et marchandises

La Nature 31 comprend des postes tels que l'entretien par des tiers, ou les ajustements des gratuités. Le budget 2021 est en augmentation de 1,6 millions et passe de CHF 20'780'00 en 2020 à CHF 22'421'000 en 2021. Cette augmentation est en particulier due à la hausse de la ligne de l'entretien par des tiers, de CHF 460'000 et aussi des ajustements des écritures internes dont les gratuités pour CHF 660'000 et CHF 400'00 pour les bons qui ont été demandés par le CM au mois de septembre et qui ont déjà pu être intégrés dans le présent budget. Nous reviendrons sur ces bons, et le travail qui est actuellement fait pour les mettre à disposition de la population carougeoise et ainsi aider les commerces carougeois, lors de la commission des finances qui se tiendra la semaine prochaine.

Mme Molinari souligne que ces coûts sont maîtrisés depuis plusieurs années grâce, entre autres, à une rationalisation systématique des appels d'offre et aussi à une centralisation des achats.

Amortissements

Nature 33. Les amortissements représentent 12,5% des charges et sont à mettre en relation avec les investissements qui sont eux votés via des délibérations spécifiques. Evidemment, plus il y a d'investissements, plus les charges d'amortissement augmentent au niveau du budget de fonctionnement.

Mme Molinari rappelle que les amortissements se décomposent en patrimoine administratif et financier.

Budget 2021, CHF 14'139'000 contre CHF 13'178'000 en 2020 soit une petite augmentation de 3,37%.

Charges de transfert

Mme Molinari indique que les charges de transfert se composent des subventions et dédommagements à des fondations, communes ou groupements.

On y trouve également les subventions communales que les membres du CM connaissent bien pour avoir beaucoup discuté sur ces lignes d'appui à différentes organisations sportives ou culturelles de notre commune. En tout le budget est de CHF 36'378'000 pour 2021, cela représente une augmentation de CHF 300'000 par rapport à l'année passée. Si l'on regarde le sous total pour les subventions, il est en légère diminution à CHF 20'516'000.

Mme Molinari précise aussi que ces augmentations concernent plusieurs rubriques, notamment :

- Le dédommagement à des collectivités publiques, en augmentation de CHF 864'000 (charges incompressibles tels les restaurants scolaires, le GIAP, la FASE)
- La péréquation financière des compensations de charges pour CHF 114'628'000
- Les amortissements et subventions d'investissement de CHF 40'000 (FIDU)

- Les subventions à des collectivités tierces et sous cette ligne se trouvent les subventions aux EVEs. Mme Molinari précise que la diminution de CHF 423'000 n'est pas une diminution qui correspond à une diminution des prestations mais bien à un alignement aux budgets proposés par les différents EVEs.

Récapitulation des charges

Mme Molinari rappelle que le personnel est la charge la plus importante. On a ensuite les biens services et marchandises qui représentent 19,7% du budget, les amortissements 12,47%, et les charges de transferts pour les subventions 13,99%

Investissements nets/amortissements

Mme Molinari indique qu'elle a intégré une diapositive en lien avec les investissements nets évoqués plus haut, afin de souligner le lien entre les investissements anciens et les investissements prévus. Les investissements anciens sont ceux qui ont déjà été votés, ou qui sont en discussion, par exemple la piscine, le réaménagement de Vibert-Sardaigne, la rénovation des écoles dont Grosselin, ou le Théâtre de Carouge.

Mme Molinari indique que les amortissements sont en augmentation de CHF 400'000 à mettre en relation avec les délibérations votées et les différentes échéances. Mme Molinari invite le CM à consulter la liste complète des investissements présentée en page 27 du classeur.

Dettes/intérêt

Corollaire des investissements, sachant que la capacité d'auto-investissement de la commune est d'environ 20 millions par an, d'où la nécessité de recourir à l'emprunt pour couvrir ces dépenses, ce qui implique le paiement des intérêts ainsi qu'une variation de la dette.

Pour rappel, Mme Molinari indique que pour une commune telle que Carouge, on considère qu'une limite maximum de 120 millions d'endettement permet d'être en adéquation avec sa capacité financière. En 2021, la dette par habitant représente environ CHF 5'000, ce qui est considéré comme un endettement de type moyen. On voit aussi que la dette en 2021 qui est de 116 millions contre 90 millions en 2020 mais pour 2021, et comme le rappelle Mme Molinari, cela dépendra également des délibérations votées par le Conseil municipal.

On remarque aussi une augmentation constante de la population.

Quelques chiffres patrimoniaux

La situation financière globale de la commune est positive. Les finances sont saines comme le prouve, les chiffres patrimoniaux du bilan qui regroupe tous les actifs. On voit ainsi que le montant des actifs communaux est de 296 millions, dont 8,8 millions de liquidité et une fortune de représente 176,5 millions.

Le patrimoine, machines, immeubles, terrains, que possède la commune se monte en 2019 à 198 millions de francs. A partir de ces chiffres il est possible de calculer des ratios qui montrent qu'effectivement les finances de la commune sont plutôt saines. Notamment le ratio dette patrimoine qui est à 0,41 et que la dette représente moins de 50% du patrimoine, ce qui est considéré comme une bonne valeur.

Conclusion

Face à une période pleine d'incertitudes, et en considérant les défis actuels et à venir pour assurer un développement durable et cohérent de notre commune, il s'agit d'agir avec force et anticipation, notamment par le renforcement de certaines fonctions, le développement d'outils, afin d'assurer un accompagnement adéquat des projets et l'accomplissement des missions des services. Et le maintien, comme objectif central du Conseil administratif, des prestations de qualité que la Ville de Carouge offre à la population tout en poursuivant leur développement. Il

est de notre responsabilité de proposer: un budget réaliste et raisonnable permettant d'anticiper les grands changements que va vivre Carouge ces prochaines années.

Mme Molinari remercie ses collègues Mme Stéphanie Lammar et Mme Anne Hiltbold pour leur collaboration constructive et les discussions lors de la préparation de ce budget. Mme Molinari remercie également l'administration et en particulier M. Di Stefano pour le travail effectué par le service des finances dans des conditions particulièrement difficiles en raison des incertitudes liées à la période que nous traversons.

Mme Molinari invite le Conseil municipal à faire bon accueil à ce budget, dont les détails seront discutés en séance de commission des finances.

Le Président demande la prise en considération du projet

La prise en considération est acceptée par 25 oui, 0 non et 0 abstention

Le Bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Le Président demande s'il y a une autre proposition. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Voignier souhaite que les commissaires lors de l'étude du budget se penchent sur la résolution concernant le budget anticyclique en examinant ce qui a été ajouté au budget pour lutter contre la précarité, de soutien aux petites et moyennes entreprises et l'amélioration du pouvoir d'achat. Il estime souhaitable que les commissaires puissent savoir ce qui a été mis en application et quel est l'intérêt sur le rapport financier.

5. **DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 014-2020 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2021.**

Le Président passe la parole à Mme Molinari.

Mme Molinari rappelle qu'il s'agit de la traditionnelle délibération sur le montant minimum de la taxe professionnelle, qui se monte à CHF 30.-

Le Président demande la prise en considération du projet

La prise en considération est acceptée par 25 oui, 0 non et 0 abstention

Le Bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Le Président demande s'il y a une autre proposition. Ce n'est pas le cas.

Le Président ouvre le tour de préconsultation.

Il n'y a pas de demande de parole.

6. **DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 015-2020 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE DU CRÉDIT DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DE CHF 1'238'100.— AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISES.**

Le Président passe la parole à Mme Molinari.

Mme Molinari rappelle qu'il s'agit d'une délibération votée chaque année, elle concerne le fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) auquel toutes les communes doivent contribuer, dont celles qui créent de nombreux logements sur leur territoire, bénéficient. Ce fonds permet de rétrocéder un peu d'argent aux communes qui ont, comme la ville de Carouge, d'importants projets de développement.

Le Président demande la prise en considération du projet

La prise en considération est acceptée à l'unanimité par 25 oui, 0 non et 0 abstention

Le Bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Le Président demande s'il y a une autre proposition. Il n'y en a pas.

Le Président ouvre le tour de préconsultation.

Il n'y a pas de demande de parole.

7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 016-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN.

Le Président passe la parole à Mme Molinari.

Mme Molinari rappelle qu'il s'agit de la fameuse « grande délib », qui concerne des investissements limités mais qui ne peuvent pas être mis au budget de fonctionnement et qui permet d'éviter de venir avec trop de délibérations.

Le Président demande la prise en considération du projet

La prise en considération est acceptée par 25 oui, 0 non et 0 abstention

Le Bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Le Président demande s'il y a une autre proposition.

Il n'y en a pas.

Le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Voignier demande que les commissaires analysent jusqu'à quel montant il est possible d'aller dans cette délibération. Il remarque que les montants proposés varient beaucoup, et même s'il comprend que cela évite des délibérations supplémentaires, il souhaite avoir des explications sur ces sommes et sur les différences de montants.

8. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 017-2020 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT CADRE DE CHF 950'000. — EN VUE DE L'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2025.

Le Président passe la parole à Mme Molinari.

Mme Molinari rappelle qu'il s'agit d'un crédit cadre d'acquisition d'œuvres d'art. La forme a changé suite à la mise en place du plan MCH2 qui a demandé la dissolution du fonds de décoration. Mme Molinari précise qu'il s'agit d'un montant accordé pour 5 ans.

Le Président demande la prise en considération du projet

La prise en considération est acceptée par 24 oui, 0 non et 1 abstention

Le Bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Le Président demande s'il y a une autre proposition.

Le Président ouvre le tour de préconsultation
Il n'y a pas de demande de parole.

9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 020-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN VUE DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LE FINANCEMENT DE LA CAISSE DE PENSIONS DU PERSONNEL DE LA VILLE DE CAROUGE ET DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AU VERSEMENT EXTRAORDINAIRE DE L'EMPLOYEUR.

Le Président passe la parole à Mme Hiltpold.

Mme Hiltpold annonce qu'elle présente ce soir deux délibérations.

Mme Hiltpold indique que Carouge est la seule commune du canton qui possède sa propre caisse de prévoyance pour ses employés et ceux de la FIVC. Les autres communes elles, sont affiliées à la CAP.

Elle rappelle qu'en 2016 une première réforme avait été présentée, surnommée le « 1^{er} train », votée par le Conseil municipal, qui concernait le nouveau règlement de prévoyance et de financement, et qui proposait de revoir les statuts et instituer un règlement de prévoyance.

Mme Hiltpold précise que le but était de se mettre en conformité avec la législation fédérale et de séparer les compétences en deux volets : financement et prestations.

Mme Hiltpold rappelle que le « 2^e train » de la réforme fut beaucoup plus conséquent. La discussion qui avait cours depuis plusieurs années a permis en 2017 que le comité fasse une proposition aux membres du personnel, en même temps qu'elle a été présentée au Conseil municipal. Deux variantes avaient été proposées, et suite aux discussions et aux négociations avec le personnel, nous arrivons avec la proposition soumis au Conseil ce soir, qui a été adoptée formellement par le personnel à la quasi unanimité.

Mme Hiltpold rappelle que depuis le début des négociations, la critique la plus vive concernait la faible participation de la Commune, dont l'effort était perçu comme minime par rapport à ceux des employés. En 2018, le Conseil administratif a donc provisionné une somme de 15 mio qui était au départ destinée à plusieurs scénarios possibles.

Mme Hiltpold indique aux commissaires que tout ceci leur sera détaillé lors d'une commission TCR fixée le 10 novembre prochain. Elle précise cependant que sont présentées ce soir deux délibérations : une sur le règlement de financement de la Caisse de pensions, et sur l'adoption du règlement relatif au versement extraordinaire de l'employeur ; l'autre sur la modification des statuts du personnel en lien avec la réforme.

Mme Hiltpold insiste sur le fait qu'il s'agit de deux délibérations étroitement liées, et qu'il serait totalement inconcevable d'en adopter une et de refuser l'autre.

Mme Hiltpold indique que les points essentiels de la réforme sont les suivants :

- L'âge de la retraite passe de 62 à 64 ans.
- Le plan reste en primauté de prestation.
- La prestation maximale garantie passe de 76% du dernier salaire à 70% de la moyenne du salaire déterminant des cinq dernières années.
- Le taux de rente annuel passe de 2% à 1,75%
- Introduction d'un système de rappel de cotisations dans certains cas.
- Augmentation du taux de cotisation soit de 25,2 à 28,2%. La répartition actuelle est de 2/3 (employeur) 1/3 (employé) respectivement 66.7% et 33.3% et va passer à 64.9% et 35.1%.
- Mesures transitoires d'accompagnement pour limiter la perte des employés actuel.
- Dans le cadre des discussions avec le syndicat, d'autres demandes ont émergé, notamment d'intégrer les bas salaires et les agents spécialisés dans la caisse et d'améliorer le plan de retraite des auxiliaires.

- Le CA a accédé à ces demandes d'où aussi des augmentations dans l'équilibre du budget en lien avec la prévoyance professionnelle.

Mme Hiltpold remercie de CM de faire bon accueil à ce projet de réforme indispensable à la survie de la Caisse de pensions.

Le Président demande la prise en considération du projet

M. Voignier, M. Jean-Marc Antonioli et Mme Cambier annoncent qu'en tant qu'affiliés, ils s'abstiendront sur ces délibérations.

La prise en considération est acceptée par 22 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le Bureau propose le renvoi en commission Toutes Commissions Réunies.

La proposition est acceptée et le Président ouvre le tour de préconsultation.

Il n'y a pas de demande de parole, le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 021-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA MODIFICATION DU STATUT DU PERSONNEL DE LA VILLE DE CAROUGE.

Le Président passe la parole à Mme Hiltpold. Celle-ci renvoie à sa présentation précédente.
Le Président demande la prise en considération du projet

La prise en considération est acceptée par 22 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le Bureau propose le renvoi en commission Toutes Commissions Réunies.

La proposition est acceptée et le Président ouvre le tour de préconsultation.

Il n'y a pas de demande de parole, le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

11. MOTIONS

(Article 32 du règlement)

11.1 MOTION 033-2020 R : RESTAURANTS SCOLAIRES : OUI AUX PRODUITS BIOS ET LOCAUX, NON AU GASPILLAGE.

Le Président rappelle que cette motion a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2019 et renvoyé en commission des Affaires sociales. Celle-ci s'est réunie le 6 octobre 2020 et le rapport a été établi par Mme Uldry.

Le Président demande si Mme Uldry a quelque chose à ajouter à son rapport. Celle-ci répond par la négative.

La commission n'a pas voté de préavis. Demande d'un renvoi au CA pour suivi et retour avec une proposition.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Decnaeck rappelle que l'entreprise Novae Restaurant a été auditionnée lors de la séance de la commission des affaires sociales du 6 octobre 2020.

Elle qualifie cette rencontre de très intéressante et surtout très positive.

Mme Decnaeck énumère les points les plus positifs :

-90% des produits sont frais.

-Les repas sont contrôlés par une diététicienne.

-Ils sont sans pesticides, sans métaux lourds, sans huile de palme, sans graisses hydrogénées, sans colorants artificiels, sans glutamates ou de dioxyde de titane.

-On a pu constater lors de cette audition que l'entreprise Novae Restauration offrait une nourriture de qualité et des repas équilibrés aux enfants de la commune.

-L'entreprise privilégie les fournisseurs locaux et la production locale.

Les objectifs de l'entreprise Novae vont bien dans le sens de la motion.

Mme Decnaeck souligne toutefois qu'il est important que le Conseil administratif continue à mettre la pression sur Novae Restauration pour augmenter le pourcentage de bio et de local dans la nourriture proposée aux enfants, car 20% de bio et 40% de local, ne sont pas suffisants.

Le bio devrait être de préférence local précise Mme Decnaeck. Servir aux enfants des crevettes provenant d'Argentine ne semble pas une bonne idée.

En ce qui concerne la lutte contre le gaspillage alimentaire, des paramètres externes peuvent expliquer les différences de quantités de déchets entre les différents restaurants scolaires de la commune.

Il est important d'analyser ces paramètres et de continuer à prendre des mesures en collaboration avec le GIAP et la commune pour diminuer la quantité de déchets alimentaires.

Le Parti socialiste demande de faire un accueil favorable à cette motion et propose de la renvoyer CA.

Mme Sana-Oppliger estime que Novae fait déjà beaucoup de choses pour mettre plus de bio et de local dans les assiettes des enfants. Concernant zéro déchet elle demande que l'on travaille davantage sur la formation des encadrants du GIAP.

Les Verts soutiennent le renvoi au CA.

M. Voignier ne revient pas sur le fait que Novae fait bien son travail. Cependant, c'est l'invité de la motion qui le dérange, pas la motion souligne-t-il encore, mais l'invité, qu'il trouve impossible à réaliser dans les termes de « revoir le cahier des charges de Novae ».

Il estime que demander au CA de faire une révision du cahier des charges de l'entreprise n'est pas réalisable.

Mme Hiltpold rappelle que si le CM souhaite une modification du cahier des charges de Novae avec une augmentation importante du taux de produits bio et locaux, le Conseil administratif l'examinera mais il faudra revenir avec une délibération car cela engendrera des coûts.

M. Voignier propose alors l'amendement suivant :

« continuer le contact avec l'entreprise Novae prestataire des repas des cantines scolaires pour augmenter le pourcentage des aliments biologiques et produits localement (label GRTA) »

Le Président fait voter l'amendement de M. Voignier :

L'amendement est accepté avec 20 oui, 5 non, 0 abstention.

Le Président met au vote la motion amendée :

La motion 033A-2020 est renvoyée au CA par 24 oui, 0 non et 1 abstention

11.2 MOTION 004-2020 R : SAUVONS LA CHAPELLE DE LA RUE DU CENTENAIRE

Le Président rappelle que cette motion a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2020 et renvoyé en commission de l'urbanisme.

Celle-ci s'est réunie les 6 et 8 octobre 2020 et le rapport a été établi par Mme Uldry.

Le Président demande si Mme Uldry a quelque chose à ajouter à son rapport. Celle-ci répond par la négative.

La commission a voté négativement le premier amendement proposé par M. Barbuzzi :

Amendement 1 (refusé) :

A entreprendre des démarches afin d'obtenir des garanties de relocalisation des droits à bâtir du propriétaire afin que l'ensemble existant soit préservé pour le bien public.

Vote de l'amendement 7 oui
 7 non + 1 non (vote du président)
 0 abstention(s)

Refusé

Un amendement de consensus a été demandé puis voté positivement à l'unanimité.

Amendement 1 bis :

A entreprendre toutes prospections et toutes démarches, susceptibles de contribuer à préserver de la démolition, la Chapelle de la rue du Centenaire en cherchant des solutions avec le propriétaire.

Vote de l'amendement 14 oui
 0 non
 0 abstention(s)

La commission a préavisé positivement la motion avec les propositions d'amendement par 13 oui, 0 non, 1 abstention(s)

Le Président ouvre la discussion.

M. Calame a trouvé la commission très intéressante. Il souligne que cela a permis de faire le tour de la question. Il salue donc le travail effectué en commission, qui moyennant un amendement, demandait à l'unanimité moins une abstention, le retour au CA pour traitement. Il souligne également qu'une pétition de plus de mille signatures sera présentée lors de la séance, sur le même sujet.

Les Verts se réjouissent que cette motion aille au CA et que les invites puissent être mises en œuvre.

M. Etienne salue le travail de la commission avec la proposition de l'amendement du PLR suite aux auditions des associations de protection du patrimoine. Le PS compte sur le CA pour trouver une solution avec les propriétaires afin de préserver la chapelle. M. Etienne tient à rappeler que cet ensemble d'habitations avec les immeubles de la rue du Centenaire fait partie de l'inventaire ISOS de la Confédération depuis 1961. Le groupe Socialiste est favorable au renvoi de cette motion au CA dans le but également de relayer le mouvement citoyen qui s'est exprimé pour la défense de la chapelle.

Le Président met aux votes l'amendement 1bis

L'amendement est accepté par 23 oui, 1 non, 1 abstention

Le Président met aux votes la motion 004A-2020 : le renvoi au CA est accepté par 14 oui, 8 non et 3 abstentions.

11.3 MOTION 005-2020 P : LA MOBILITE DOUCE PARTAGEE

Au vu de la brièveté du texte, le Président demande au secrétaire d'en donner lecture

PROJET DE MOTION

Au sens des articles 32, 33 et 34 du règlement du Conseil municipal de Carouge

LA MOBILITE DOUCE PARTAGÉE

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu que la mixité dans les moyens de mobilité douce est soumise à la bonne volonté et au bon comportement des utilisateurs.

Vu que malheureusement ceci reste souvent que de vains souhaits, la réalité étant parfois toute autre.

Vu qu'une meilleure signalisation pourrait améliorer la situation et faire prendre conscience du respect de chacun envers les autres les usagers.

Vu que des campagnes de sensibilisation pourraient s'avérer utiles

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier la mise en place d'une signalétique adéquate et de définir :

- Les lieux de mixité entre cyclistes et piétons
- Les lieux où doit être accentuée la signalisation de la priorité aux piétons
- Les lieux où seuls les piétons ont accès, les cyclistes devant mettre pied à terre
- Les règles des moyens de déplacements autorisés aux trottinettes électriques et vélos électriques dans l'espace public
- Les autorisations ou non de circulation dans les parcs.et sur les places

Ainsi que la mise en place des campagnes de sensibilisation et de respect envers les usagers des espaces partagés.

PLR Carouge

Le Président fait voter la prise en considération de la motion.

La prise en considération de la motion est acceptée par 25 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission de la Sécurité

M. Holdener indique que les Verts sont en accord avec le renvoi en commission de la sécurité, même s'ils avaient initialement pensé à renvoyer le projet en commission de l'urbanisme.

M. Meyer souligne que le groupe PS est en faveur de la motion déposée par le PLR. Elle est complémentaire à la motion que le PS a déposée en septembre 2020.La motion du PS demandait au CA de proposer des investissements de mobilité ambitieux en faveur des piétons

et des cyclistes. Ces investissements dans Carouge devraient compléter les projets de mobilité douce au niveau cantonal. Il rappelle que le CM a décidé d'envoyer la motion au CA en vue de son intégration au nouveau Plan directeur de Carouge qui est actuellement en préparation.

Le Président demande le vote pour le renvoi en commission de la sécurité :
Le renvoi en commission de la Sécurité est accepté par 24 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre le tour de préconsultation :

M. Voignier invite les commissaires à bien prendre en considération qu'il n'y a pas dans cette motion de volonté d'aller dans le répressif, mais uniquement un désir de faire que le vivre ensemble et le bien être de chacun puisse trouver sa place. Il souligne que les piétons sont souvent les parents pauvres des discussions sur la mobilité et souhaite que ce point soit pris en considération.

M. Etienne est d'accord avec M. Voignier quand il dit qu'il faut faire des campagnes de sensibilisation afin que tout le monde puisse se sentir en sécurité dans l'espace public. Ceci dit, M. Etienne demande qu'en matière de signalétique, les panneaux soient clairement définis dans la législation afin que la police municipale puisse aussi faire respecter les règles. Ceci étant de la compétence cantonale, M. Etienne demande l'audition de l'Office cantonal de la mobilité.

Mme Sana-Oppliger indique que les Verts souhaitent que l'ATE soit auditionnée.

11.4 MOTION 006-2020 P : REGROUPEMENT DES TERRAINS DE TENNIS SUR LA ZONE SPORTIVE DE PINCHAT.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

PROJET DE MOTION

Au sens des articles 32, 33 et 34 du règlement du Conseil municipal de Carouge

REGROUPEMENT DES TERRAINS DE TENNIS SUR LA ZONE SPORTIVE DE PINCHAT

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

- Considérant que jusqu'en 2020, le cycle de Pinchat était intégré au dispositif Sport-Art-Etudes (SAE) dans le cadre du projet « Genève-éducation-Football » mais que, vu le changement intervenu en 2020 dans ce dispositif, la filière sport-étude peut désormais être suivie dans tous les cycles du canton.
- Considérant que les élèves SAE intègrent désormais des classes ordinaires dans des établissements proches de leur domicile.
- Considérant le développement important de la section Junior du Tennis Club de Carouge et l'impact positif de ce développement sur la commune.
- Considérant que le Tennis Club de Carouge est le seul club du canton intégré au dispositif SAE pour le tennis.
- Considérant le manque total d'infrastructure d'accueil (pas de cafétéria, pas de vestiaire, pas de toilette), attenante aux terrains couverts de la Fontenette.
- Considérant les problèmes récurrents d'organisation et de logistique engendrés par l'éloignement du site de la Fontenette par rapport à ceux de Pinchat.
- Considérant la gêne occasionnée par la situation actuelle dans la pratique d'un sport individuel, nécessitant un haut niveau de concentration.
- Considérant la logique de regrouper les activités de football et celles de tennis sur un seul site.

Conformément aux articles 1 et ss de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier la possibilité de regrouper les installations sportives sur les zones de Pinchat et de la Fontenette, ainsi que sur le futur espace libéré par le déménagement de l'office cantonal des véhicules, en tenant compte des besoins des usagers et de façon à faciliter la gestion des ces installations par les associations.

A surseoir les travaux liés à la délibération n°073A-2017 du 30 mai 2017 concernant le réaménagement du terrain de foot et de la piste d'athlétisme sur la zone sportive de Pinchat.

PDC-Verts'Lib

Mme Kaytak indique qu'effectivement des travaux étaient prévus mais pas encore engagés. Si le PDC et les Vert Libéraux ont déposé cette motion, c'est suite à un changement important intervenu au sein du DIP depuis la rentrée scolaire 2020-2021.

En effet, la charge scolaire des élève SAE a été allégée pour leur permettre de quitter l'école à la pause de midi quatre fois par semaine et se rendre à leurs entraînements. De plus, les élèves SAE sont désormais scolarisés dans l'établissement le plus proche de leur domicile et non plus en lien avec leur sport.

Compte tenu de ce nouveau dispositif, l'utilisation du terrain de foot de Pinchat qui accueillait précédemment les jeunes footballeurs de l'étoile Carouge ne répond plus de manière adéquate aux besoins actuels, puisque les élèves concernés ne sont plus forcément dans le cycle de Pinchat et qu'ils s'entraînent quatre après-midi par semaine dans leur Club.

Mme Kaytak rappelle qu'il est également important que le Tennis Club de Carouge est le seul club genevois à proposer à ces jeunes talents une formation sport étude, il serait plus pratique que les terrains qui sont aujourd'hui dispersés dans la commune, soient regroupés en un seul.

En prenant en considération cette motions, on pourra inviter le Tennis Club de Carouge et le football Club Etoile Carouge en commission des sports et réfléchir sur du long terme en fonction des nouvelles données actuelles du DIP sport étude.

Mme Kaytak invite le CM à prendre cette motion en considération et à en débattre.

M. Chérix indique que les Vert.e.s ne souhaitent pas accepter cette motion.

Mme Lammar souhaite prendre la parole pour donner quelques informations concernant cette motion sachant que cette motion touche et concerne une délibération du conseil municipal entrée en force et dont les travaux sont en cours.

Elle rappelle que cette délibération a été le fruit d'un travail qui remonte à 2017 puisque le conseil avait voté un crédit d'étude au printemps 2017, la 073A-2017 dont parle la motion. Le conseil municipal a ensuite voté un crédit de réalisation au début de l'année 2019, la délibération 151-2019 comportant trois volets :

Le premier concernait la réhabilitation du chemin d'accès au tennis club de Pinchat qui était dans un état déplorable et dont les utilisateurs se sont plaignaient beaucoup avec raison. Ces travaux sont en cours d'achèvement et le branchement définitif des lumières devrait avoir lieu dans ces prochains jours.

Ensuite il y avait les terrains de foot de la Fontenette dont on proposait la réfection et notamment le passage en synthétique du terrain A (le grand) afin d'accroître les possibilités d'entraînement. Mme Lammar indique que les travaux sur le terrain A sont à présent achevés.

Mme Lammar cite enfin le troisième volet de ce projet concernant les installations sportives de Pinchat. Elle précise que les pistes d'athlétisme et de sprint voyaient leur revêtement arriver en fin de vie et devenir dangereux. Quant au terrain en herbe au milieu de la piste de course, sa pelouse était dégradée, présentait des nids de poule et son système d'arrosage était obsolète. Il devenait donc dangereux, que ce soit pour les usagers amateurs ou les élèves du cycle de

Pinchat que ce soit ceux du sport étude ou les élèves ne faisant pas le sport étude. Une maigre installation de ping-pong venait compléter le dispositif. Il convenait donc de refaire ces structures et de les compléter par une infrastructure de fitness urbain répondant à un besoin et une demande de la population. C'est ce qui était proposé pour un montant conséquent de CHF 7'740'000, dont CHF 336'000 d'activation de prestations effectuées par le personnel communal). A noter qu'au départ, il avait été proposé de passer le terrain herbeux de Pinchat en synthétique mais que certains membres du conseil municipal avaient judicieusement fait remarquer que cette pelouse était très utilisée par les familles, les enfants, les jeunes, comme zone de parc, de loisir et de pique-nique et qu'il était indispensable de la maintenir accessible à toutes et tous et en herbe. C'est donc ainsi qu'a été votée la réfection de ce terrain en herbe.

Mme Lammar dit qu'il est important de relever encore que cette parcelle tout comme celle où se situent les tennis appartiennent au Canton et une convention de mise à disposition nous lie. Au vu de cet élément, il est nécessaire qu'une partie de ces terrains répondent aux besoins du Canton et du Cycle. A ce titre, lors des séances que le CA a eues concernant ce projet, le Canton avait réitéré l'importance du stade qu'ils utilisent au minimum 20 semaines par an (sur un total de 39 à 40 semaines selon les années) par une ou deux classes à la fois, voire parfois par trois classes en même temps. Ils nous indiquaient alors que ces terrains seraient encore plus utilisés dans le cas où ils seraient rénovés. « Les pistes de courses sont utilisées régulièrement et sont indispensables pour développer les compétences demandées dans le plan d'étude romand » écrivait encore le Canton. Ils n'ont évidemment pas la même utilité de terrains de tennis.

Tous ces éléments ont fait que le programme qui a été voté répond à certains besoins, à certaines contraintes et a passablement été discuté et travaillé. L'argument du sport étude foot était donc un argument parmi d'autres mais ne constituait pas un élément prépondérant.

Mme Lammar souhaitait également informer les conseillers municipaux que les travaux de ce troisième volet devraient débuter mi novembre et s'échelonner sur 6 mois, afin de pouvoir disposer des terrains durant l'été.

Les entreprises ont été contactées et ont réservé leur planning pour ces travaux. Si les ces travaux devaient être suspendus, il pourrait y avoir des conséquences particulièrement fâcheuses sur la disponibilité ou sur les prix des entreprises.

Si le CA devait réétudier ce projet conformément à ce que la motion demande, il lui faudrait résoudre les problématiques de suppression de l'aspect « parc public souhaité et demandé par le CM et rediscuter certainement du projet avec le Cycle et le Canton. Par ailleurs, en fonction de la place restante, il faudrait voir dans quelles mesures il serait possible de conserver ou modifier la piste d'athlétisme et les jeux urbains.

Par ailleurs, revenir sur ce projet impliquerait un certain nombre de coûts qu'il me semble important de détailler.

Les coûts de l'étude déjà dépensés pour le terrain de foot à Pinchat seraient perdus.

Il faudrait relancer une nouvelle étude de faisabilité ainsi qu'une étude pour l'implantation de terrains de tennis à Pinchat.

Il faudrait également faire une étude de faisabilité, une étude et une construction d'un nouveau terrain de foot dans la zone du boulodrome, sachant que les clubs de foot ont besoin de terrains et se déplaçaient aussi à Pinchat. Il serait impossible de leur dire simplement que le terrain sera supprimé. A noter qu'une implantation sur le terrain du bureau des autos est très difficilement envisageable. Tout d'abord parce que les plans prévoient une zone verte de loisirs accessibles à toutes et tous mais surtout parce que la disponibilité de ce terrain est très floue. Nous parlons aujourd'hui au mieux de 2030 et les clubs de foot ne peuvent attendre ce laps de temps.

Le Conseil administratif a donc estimé le montant des coûts des études supplémentaires à CHF 150'000.- et ceux des travaux supplémentaires à CHF 840'000.-

Ces chiffres tiennent compte du budget alloué actuellement au foot qui serait transféré au tennis et d'un terrain de foot qu'il faudrait construire. Ils ne tiennent toutefois pas compte des réaménagements éventuels des autres installations, ni des surcoûts ou des problèmes de disponibilité des entreprises dans les cas où ce projet serait reporté.

Mme Lammar tenait à ce que le CM ait ces éléments en mains afin de discuter de cette motion. Si elle comprend bien les besoins et les problématiques du club de tennis et qu'elle entend très bien le but visant à rassembler les activités et installations d'un sport au même endroit, qui est logique et louable, il lui semble qu'il faut également tenir compte des autres éléments qui ont présidé à la création de ce projet qui, Mme Lammar le rappelle a été voté, est en force et en cours, ainsi que des conséquences qu'un arrêt ou un remaniement de ce projet auraient et qu'elle vient de détailler.

M. Voignier annonce qu'il est difficile pour le PLR et surtout pour lui de prendre en considération la motion car la volonté de base de cette discussion était que le terrain reste en pelouse naturelle et pas en synthétique. Il ajoute qu'il est important de garder une zone de détente et de verdure dans ce secteur.

M. Etienne indique que le groupe Socialiste également ne rentrera pas en matière pour les mêmes arguments qui ont déjà été exposés. Ce projet qui date de 2017 a été largement discuté. Les travaux vont commencer, des contrats ont été passés avec les mandataires et les entreprises. Il y aurait certainement des recours juridiques si nous arrêtons tout. Nous sommes les garants de l'utilisation des deniers publics concernant l'argent qui a déjà été engagé. M. Etienne ne voit pas comment on pourrait dire à la population que tout repart à zéro.

Le Président met au voix la prise en considération de la motion 006-2020 :
La prise en considération est refusée par 13 non, 7 oui et 5 abstentions.

Le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

11.5 MOTION 007-2020 P : DECLARATION DE L'URGENCE CLIMATIQUE ET RATIFICATION DE LA « CHARTE DES VILLES ET DES COMMUNES POUR LE CLIMAT ET L'ENERGIE ».

Vu la longueur du texte, propose de lire le document sur CMnet.

PROJET DE MOTION

Au sens des articles 32, 33 et 34 du règlement du Conseil municipal de Carouge

Déclaration de l'urgence climatique et ratification de la « Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie»

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

- Les canicules touchent autour de nous les personnes âgées et les petits enfants, les pics de pollution atmosphérique touchent les nombreuses personnes atteintes de maladies pulmonaires et cardiaques. La fonte des glaciers a des répercussions irréversibles sur les cours d'eau, les réserves d'eau potable et l'exploitation hydroélectrique chez nous et ailleurs. Les catastrophes climatiques (inondations, ouragans, sécheresses et famines) créent des mouvements migratoires et des effets sur les équilibres géopolitiques impossibles à maîtriser au niveau mondial et régional. Malgré nos connaissances de plus en plus pointues en la matière, 2018 fut la quatrième année la plus chaude jamais mesurée ; la planète a vécu un échantillonnage emblématique et effrayant des conséquences du réchauffement climatique. Mais en parallèle, la consommation mondiale d'énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon) n'a jamais été aussi élevée qu'en 2018.
- En tenant compte des biens et services importés, l'empreinte de gaz à effet de serre d'un citoyen suisse est de 12 tonnes par année, la moyenne mondiale étant de 4,5 tonnes. Pas besoin d'entrer dans les détails, nous savons tous de quoi il en retourne. Les nouvelles sont mauvaises de toute part, les collègues d'experts convergent tous vers des constats alarmants, relayés par la presse, des documentaires et les réseaux sociaux.
- Le Conseil national tout comme les instances internationales n'arrivent même pas à se mettre d'accord sur le degré d'urgence de cette question et il sera trop tard d'attendre des décisions d'instances supérieures. C'est donc au sein des collectivités locales que doivent s'opérer ces changements, cette prise de responsabilités et cet engagement.
- Il ne s'agit pas ici de donner dans le catastrophisme, ni de surfer sur ce que certains pourraient qualifier d'idéologie de la peur et de fin du monde, il s'agit de prendre nos responsabilités d'élus locaux. Des mesures efficaces et systématiques doivent être prises maintenant. Le temps n'est plus aux échanges d'opinions et aux discussions sur la véracité des constats. Quelle que soit notre appartenance politique, nous devons agir maintenant, aujourd'hui, en nous engageant à ce que notre ville soit un exemple à l'échelle cantonale, et qu'avec d'autres villes, nous changions peut-être les positions prises au niveau fédéral tant au niveau national et qu'international.
- La « Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie» réunit les communes et les villes signataires dans un engagement commun en faveur d'une protection du climat résolue et

efficace. Par leur ratification, les villes et les communes reconnaissent le changement climatique comme l'un des grands défis à l'échelle globale de notre temps. Elles souscrivent aux objectifs de l'Accord de Paris et soutiennent le Conseil fédéral dans ses objectifs décidés en août 2019 de réduire à zéro les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Par cet acte, plusieurs villes Suisse telles que : Aarau, Baden, Bienne, Bâle-Ville, Berne, Genève, Köniz, Nyon, Lausanne, Wil, Zurich réaffirment déjà ainsi, haut et fort, leur volonté d'accroître leurs efforts dans le cadre de leurs propres possibilités en suivant dans leur action des principes directeurs ambitieux.

- Malgré la crise du COVID19 qui nécessite des décisions rapides, il ne faut pas perdre notre vision à long terme qui répond à la maxime « Gouverner, c'est prévoir » et les enjeux climatiques sont clairement un défi prioritaire pour notre commune pour le bien-être et la sûreté de nos citoyens.

Conformément aux articles 1 et ss de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

De prononcer l'urgence climatique pour notre ville afin de pouvoir prendre toutes les mesures possibles pour agir rapidement et le plus efficacement possible contre les nuisances faites au climat et réduire au mieux notre empreinte écologique. Nous souhaiterions notamment que :

- soient traités de manière prioritaire tant au niveau de l'administration communale que de ce Conseil, tous les objets directement liés à la lutte contre le réchauffement climatique ;
- soient choisies les alternatives préservant le climat, quand elles existent, dans les projets en cours et à venir, tout comme dans les achats et dépenses ;
- des mesures d'information et d'éducation à la population en matière de préservation de l'environnement, de réduction des gaz à effet de serre et de l'utilisation réfléchie et raisonnable des ressources naturelles soient prises dans le tissu social tel qu'existant (écoles, unités d'accueil, écopoints, associations sportives et culturelles, etc.).

A formaliser des directives en la matière pour les différents services et à présenter à ce Conseil les mesures prises au fil du temps.

De procéder à la ratification de la « Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie » l'Alliance pour le climat Suisse⁴.

PDC-Verts'Lib

Mme Châtelain demande le soutien de la motion. Elle indique que le lien et la charte ont été supprimés par erreur des documents reçus et que Mme Volokhine les a rajoutés sur CMnet avant la séance.

Mme Châtelain explique que la Charte est un engagement à atteindre les objectifs prévus au plus tard en 2050.

⁴ Références : <https://alliancepourleclimat.ch/fr/Info/charte-pour-le-climat-et-l-rsquo-energie>
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat.html>
<https://www.swissinfo.ch/fre/suisse-r%C3%A9chauffement-climatique-temp%C3%A9rature/45118544#:~:text=Depuis%201864%2C%20la%20Suisse%20s,plus%20et%20%C3%A0%20quel%20rythme.>

La Commune choisit les objectifs prioritaires en fixant plusieurs objectifs à horizons temporels. Un tableau est à disposition pour aider les communes dans leurs planifications. Tous les critères doivent être atteints pour 2050 mais les PDC-Verts'libs préconisent de viser ces objectifs pour 2040.

Mme Châtelain donne lecture des principes d'action de la charte :

Pour atteindre nos principaux objectifs d'ici 2050, nous oeuvrons dans la mesure de nos possibilités selon les principes d'action suivants:

1. Utiliser les sources d'énergie renouvelables **de manière durable et efficace tout en respectant le principe de sobriété**, c'est-à-dire une utilisation de l'énergie selon un degré raisonnable de contentement.
2. Prévoir une **production d'énergie renouvelable** dans tous les bâtiments appropriés.
3. Commencer dès maintenant à **planifier le réseau résiduel, la conversion, la mise à l'arrêt ou le démantèlement des infrastructures fossiles existantes** pour l'approvisionnement en chaleur et orienter de manière conséquente la planification énergétique sur les **systèmes de chauffage basés sur les énergies renouvelables**.
4. **Renoncer à toute nouvelle installation de chauffages à énergie fossile, et ne pas remplacer les anciens chauffages par des systèmes fonctionnant à l'énergie fossile**, sauf dans des cas exceptionnels où il ne serait pas possible de faire autrement.
5. **Exploiter le potentiel local** de chaleur renouvelable; coordonner les infrastructures énergétiques au niveau régional et interrégional.
6. **Prévoir des carburants et des combustibles alternatifs renouvelables** (comme le biogaz, les gaz synthétiques ou les carburants liquides) sur le long terme uniquement à des fins spécifiques – car ces derniers seront également disponibles dans une mesure limitée en 2050, notamment pour des processus industriels nécessitant des hautes températures, le stockage saisonnier d'électricité ou encore le transport aérien et maritime.
7. Recourir uniquement à de l'électricité produite à partir de **sources énergétiques renouvelables à 100%**. L'électricité produite à partir de l'énergie nucléaire n'étant plus une option pour couvrir la demande.
8. Prendre en compte l'empreinte **CO2 des technologies et produits utilisés** et donner la priorité à la diminution des émissions de ce gaz dans le cadre des processus décisionnels.
9. **Privilégier les distances courtes** et, si possible, les parcours à pied, à vélo ou en transports publics; remplacer le trafic motorisé restant par des **véhicules légers et fonctionnant à l'énergie électrique renouvelable**; **renoncer** si possible **aux transports aériens**.
10. Prendre en compte et réduire au minimum les émissions liées à la consommation – en particulier les **émissions grises des biens et services** – au niveau de l'ensemble du processus d'achat; privilégier les investissements financiers neutres sur le plan climatique.
11. S'approvisionner principalement auprès de **sources régionales, saisonnières et végétales**.
Empêcher le gaspillage alimentaire.
12. Tenir compte des **émissions grises générées par les matériaux** dans les projets de construction et donner la priorité à leur diminution au niveau des processus décisionnels (voir le Standard Bâtiments de suisseénergie pour les communes/ASIC).

Mme Châtelain espère qu'étant donné que l'urgence climatique concerne tout le monde, le CM soutiendra cette motion.

Le Président demande la prise en considération.

La prise en considération est acceptée par 23 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le bureau propose la discussion immédiate et le renvoi au CA.

M. Blanc indique que le groupe PLR demande le renvoi en commission du développement durable car le sujet présenté est trop général. Le PLR demande que les obligations éventuelles liées à la signature de cette charte soient discutées et définies.

Le Président demande le vote : le renvoi en commission du Développement durable est accepté par 18 oui, 2 non et 5 abstentions.

Le Président ouvre le tour de préconsultation.

M. Etienne est d'accord avec M. Blanc quand il dit qu'il y a un volet financier mais il y a un autre volet qui est celui de ce qui se fait déjà au niveau communal depuis de nombreuses années pour améliorer la situation en matière d'urgence climatique. Par ailleurs M. Etienne se demande pourquoi Carouge n'a pas encore signé cette charte. Chaque année, à la commission du développement durable, on nous présente le bilan des actions passées et on fixe des objectifs pour le futur. M. Etienne demande qu'un bilan soit exposé en commission de ce qui se fait déjà en la matière.

M. Peterschmitt alerte sur la situation climatique dramatique. Nous suivons le pire des scénarios du le RCP 8.5 qui pourrait mener à une planète inhabitable et hostile à toute vie d'ici 2100. Il rappelle que la biodiversité a chuté: entre 1970 et 2016 68% des animaux sauvages ont disparu. L'acidification des océans pourrait les mener à se vider de toute vie il faut des changement drastiques et immédiat, l'horizon 2050 est trop lointain. Il faut viser 2030.

M. Calame demande que soit auditionné le service cantonal du développement durable.

12. POSTULATS

(Article 35 du règlement)

Il n'y en a pas

13. RESOLUTIONS

(Article 29 du règlement)

Il n'y en a pas

14. PETITIONS

(Article 48 du règlement)

14.1 PETITION 019-2020 R : CONTRE L'ABATTAGE INDIFFERENCIE DE 210 ARBRES DANS LA FORET DE PINCHAT.

Le Président rappelle que cette pétition a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2020 et renvoyé en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 8 octobre 2020 et le rapport a été établi par M. Calame

Le Président demande si M. Calame a quelque chose à ajouter à son rapport ?

Celui-ci répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement avec 13 oui, 0 non et 0 abstention la le renvoi au CA avec un courrier aux pétitionnaires.

Le Président ouvre la discussion.

M. Etienne tient tout d'abord à saluer le travail du SVEM. Les pétitionnaires qui ont été auditionnés semblent avoir été satisfaits par les informations qui ont été données. Il invite les commissaires à lire le procès-verbal très instructif de la commission. Pour rappel, 28 arbres dangereux ont déjà été abattus. Suite à un deuxième passage en présence de Pro Natura et de spécialistes des la gestion des forêts de montagne, 39 arbres le seront encore. Certains pourront dire que sur les 210 arbres prévus initialement à l'abattage, 143 arbres ont été préservés. A noter que sur l'ensemble, tous les arbres n'étaient pas que des gros sujets. M. Etienne tient à relever que seule la fonction de protection de la forêt a été pris en compte, ceci pour expliquer le solde des arbres, manque les fonctions biodiversité et sociale qui n'ont pas été prises en compte et qui faisaient partie de l'appréciation initiale de l'ingénieur forestier cantonal. Pour illustrer ses propos, il donne deux exemples. En présence de deux arbres très proches, l'un était abattu pour permettre à un tilleul par exemple de se développer dans de bonnes conditions et ainsi multiplier la multiplicité des essences dans la forêt ou encore soustraire un arbre proche d'une aubépine qui apportera une floraison et des fruits bénéfiques à la nature.

Mme Molinari souligne que la notion de forêts de protection est quelque chose de nouveau pour Genève.

Le Président demande la mise aux voix de la pétition avec les recommandations de la commission :

Le renvoi au CA de la pétition 019-2020 accepté avec 22 oui, 0 non et 3 abstentions.

14.2 PETITION 001-2020 P : POUR LA DEFENSE DE LA CHAPELLE DE LA RUE DU CENTENAIRE.

Cette pétition a été déposée à la Mairie le 12 octobre 2020 et adressée aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal.

Le Président demande au Secrétaire d'en donner lecture.

Pour rappel, dans ses articles 49 et 50, le règlement de notre Conseil ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi au CA en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement (traitement différé)
- d) Soit le classement (donc sans traitement)

Le bureau propose le renvoi au CA, puisque la motion 004-2020 a été traitée.

Le Président demande s'il y a une autre proposition. Comme ce n'est pas le cas le Président met aux votes la proposition.

Le renvoi au CA est accepté avec 14 oui, 10 non et 1 abstention.

15. QUESTIONS

- Parole au CA pour les réponses aux questions en suspens

Il n'y en a pas.

Nouvelles questions orales

Mme Decnaeck : Cafés et restaurants tentes provisoires pendant la période hiver.

Mme Decnaeck a été interpellée par plusieurs restaurateurs qui aimeraient installer des tentes démontables pendant l'hiver pour amener plus de clientèle. Elle demande ce qu'il est possible de faire.

Mme Lammar répond que l'installation de stands sera accordée sur les terrasses des restaurants et cafés carougeois. Des chauffages pourront être installés, et éventuellement des tentes avec des couvertures. Mme Lammar indique que c'est une question qui s'étudie au cas par cas, mais que le CA est d'accord sur le principe.

Mme Morisod : Association Partage

Mme Morisod demande si les 15'000.- votés en don à l'association Partage ont bien été versés. Mme Hiltpold pense que oui, c'est en cours, mais elle répondra la prochaine fois pour en être certaine.

Mme Morisod : Salle des Fêtes

Mme Morisod demande quand la Salle des Fêtes pourra à nouveau accueillir du public.

Mme Lammar répond que si tout va bien et qu'un nouveau confinement n'est pas réinstallé, la salle des fêtes pourra ouvrir le 1^{er} août.

Si la situation empêchait cela, l'idée serait une inauguration à la rentrée avec une manifestation communale.

M. Antonioli Loïc : parking Vibert

M. Antonioli revient sur sa question du mois de septembre sur l'avancement des travaux du parking Vibert et l'information pour les CM. La dernière fois Mme Lammar lui avait répondu qu'on attendait les résultats de la votation du 27 septembre sur la compensation des places de parking. Maintenant que la votation a eu lieu, il demande ce qu'il en est.

Mme Lammar indique qu'une commission est prévue pour le 1^{er} décembre à ce sujet.

Nouvelles questions écrites

Mme Uldry : Prolongation des terrasses en période hivernale

Nous vivons une année difficile et les restaurateurs sont touchés de plein fouet. Ils ont dû fortement réduire une partie de leur surface d'exploitation, ceci afin de garantir les distances sociales pour la sécurité des clients, demandées par le Conseil d'Etat. A Nyon, les restaurateurs peuvent prolonger leurs terrasses jusqu'au 15 mars 2021 et les chauffages extérieurs alimentés par une source d'énergie renouvelable sont autorisés.

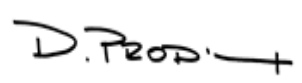
Lausanne jusqu'au 31 mars 2021 et Genève au 28 février 2021. A Genève, ces terrasses d'été, ainsi prolongées, ne seront ouvertes que jusqu'à 21h (au lieu de 1h ou 2h du matin en été) pour éviter les nuisances sonores nocturne dans les quartiers.

A Neuchâtel, les terrasses pourront prendre la forme de structures fermées et construites en dur tout en respectant certains critères esthétiques et techniques.

Est-ce que la Commune de Carouge emboîtera le pas des autres villes Suisses afin de soutenir nos restaurateurs carougeois ?

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 21h43

Le Président

Handwritten signature of Didier Prod'hom in black ink, enclosed in a thin black rectangular border.

Didier Prod'hom

Le Secrétaire

Handwritten signature of Alain Etienne in black ink, enclosed in a thin black rectangular border.

Alain Etienne